

CONTEXTE

La Confédération paysanne d'Ile de France est un syndicat agricole ayant pour objet d'assurer la représentation et la défense des paysans et paysannes. Elle informe ses adhérents et les représente auprès des autorités publiques et des instances représentatives départementales. Elle formule des propositions de politique agricole pour favoriser le développement d'une agriculture paysanne respectueuse des hommes et de l'environnement. Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles agricoles de 2019 et de la redynamisation de la structure régionale, nous recherchons un(e) animateur(trice) syndical(e) pour renforcer la confédération paysanne en Ile de France.

MISSIONS

L'animateur aura en charge, en lien avec les administrateurs :

1) Animation de structure

- Organisation des réunions et AG du comité départemental
- Lecture et transmission de l'information
- Suivi des représentations politiques
- Suivi administratif (adhérents, financements)
- Coordination de la campagne électorale Chambre d'agriculture 2019

2) Accompagnement des activités syndicales

- Animer la réflexion collective sur les dossiers d'actualité (foncier, pac ...)
- Coordonner les actions syndicales et autres évènements
- Organiser la communication sur les actions du syndicat (lettre info, communication presse, réseaux sociaux)

PROFIL SOUHAITE

Formation bac + 5 ou bac + 2 avec expérience. Bonne connaissance du milieu agricole et des enjeux. Sensibilité pour l'agriculture paysanne et le projet défendu par la Confédération paysanne. Compétence en animation de groupe. Capacité à travailler en autonomie, capacité d'adaptation, polyvalence. Maîtrise des principaux outils informatiques.

CONDITIONS

Contrat : CDD à temps partiel de 12 mois. Temps de travail : 24 h /semaine.

Rémunération : selon la grille de la convention collective de la Confédération paysanne (salaire brut 35h : 2101,56€).

Date d'embauche : à partir du 1^{er} mars 2018.

Le poste sera basé à Bagnolet ou Montreuil avec possibilité de télétravail.

Permis B et voiture personnelle indispensable (indemnisation des déplacements à hauteur de 0,4 € / km).

Réunions en soirée occasionnelles.

Envoyer lettre de motivation et CV par courriel uniquement à idf@confederationpaysanne.fr avant le 20 février 2018.